

La déclinaison locale du guide SPU

Ce power point est un travail en collaboration entre :

Daniel SARRAZIN ,SIDPC de la Vienne

David ANTOINE , SIDPC de la Drôme

Annick WIEST, SIDPC du Haut-Rhin

Une démarche innovante

- Implication des représentants locaux dans les GT du CODIRPA
- Démarche auprès de 3 Préfectures « nucléaires » afin
 - *de tester la faisabilité au plan local*
 - *enrichir et amender le guide*

qui

- *conduit les Préfectures à travailler avec de nouveaux interlocuteurs (GT nettoyage du bâti par ex)*
- *conduit à réfléchir avec les départements voisins parfois non concernés par les Plans Particuliers d'Intervention mais inclus dans la ZST.*

Le démarrage de la phase post-accidentelle

- Elle nécessite d'être préparée parallèlement à la gestion accidentelle
- Il est donc indispensable de mettre en place dès la phase d'urgence une cellule d'anticipation de la problématique post-accidentelle qui devra être en liaison étroite avec l'organisation de crise
- Ce parallélisme entraîne la nécessité de modifier le PPI avec l'intégration de la préparation de la sortie de phase d'urgence et les premières actions de la phase post-accidentelle

L'ORGANISATION DE CRISE (1/3)

- En phase d'urgence, organisation connue :
 - Centre Opérationnel Départemental en Préfecture
 - Poste de Commandement Opérationnel au plus près de l'événement
- En sortie de phase d'urgence le COD va évoluer dans ses missions et organisation du fait de l'intégration de nouvelles problématiques comme
 - * l'éloignement éventuel des populations
 - * la mise en place d'une ZPP et d'une ZST avec des interdictions de vente et de consommation
 - * les actions de réduction de la contamination du bâti et des voiries
 - * la mise en place de Centres d'Accueil et d'Information

L'ORGANISATION DE CRISE (2/3)

La nouvelle organisation peut se greffer sur le COD en modifiant sa structure et sa composition avec la mise en place de cellules :

- * suivi sanitaire des populations
- * gestion de l'activité économique
- * indemnisation – problèmes juridiques
- * gestion des réseaux, notamment routiers

et l'obligation d'étoffer la cellule communication et le Centre d'Information du Public

L'ORGANISATION DE CRISE (3/3)

- La nouvelle organisation devra aussi pouvoir évoluer pour s'inscrire dans la durée et travailler en lien avec les structures de terrain : CAI, Postes de Commandement municipauxen envisageant un fonctionnement s'étendant sur plusieurs mois
- Il est par ailleurs indispensable de libérer rapidement la structure COD des départements pour la rendre apte à gérer parallèlement d'autres situations accidentelles
- Ce raisonnement s'applique également au Poste de Commandement Opérationnel

La communication (1/2)

- Prévues en situation d'urgence avec des organisations fiables et plus ou moins rodées
- Difficulté fondamentale : le grand nombre d'intervenants tant institutionnels (Préfecture – CNPE – CLI –élus - EDF national – ASN – Ministères...) que non institutionnels (associations diverses, population
- En post-accidentel il est indispensable que la communication gouvernementale et institutionnelle soit précise, informative et large en utilisant tous les moyens modernes , notamment Internet

La communication (2/2)

- Au plan local le dimensionnement de la cellule communication devra être adapté
 - * *élargissement vers les communicants d'autres services*
 - * *intégration de représentants du monde économique, de la CLI, de l'association des maires, de professionnels de la santé en raison des nombreux champs à aborder : état de l'installation, consommation de produits, risques sanitaires, déchets....*

et l'utilisation de tous les moyens de communication envisagée.

Des interrogations subsistent sur : (1/2)

- les périmètres des zones , l'accident de Fukushima ne devrait-il pas entraîner des réflexions sur les ZE et ZPP ;
- le bon moment de la bascule des appellations DOS et COS (S = Secours) et des responsabilités rattachées vers une autre terminologie ;
- le contrôle libérateur des denrées : qui fait? comment ? Dans quels délais ?
- la prise en compte des conséquences économiques, notamment dans le domaine agricole, y compris dans une très large zone ;
- la crédibilité de la communication institutionnelle.

DECLINAISON LOCALE DU GUIDE SPU

Des interrogations subsistent sur : (2/2)

- le rôle des CLI ;
- les déchets : stockage sur site – transport vers un ou des sites hors zone par exemple si vulnérabilité des eaux souterraines ;
- la problématique des déchets liquides issus de la réduction de la contamination des voiries et du bâti ;
- le positionnement des maires notamment en cas d'éloignement.

Des pistes existent dans le guide SPU et les fiches techniques qui ont servi de base aux réflexions des 3 départements , mais des points restent ouverts.

Les suites (1/3)

- Les 3 départements « pilote » ont réfléchi en interservices et en pluridisciplinarité sur un certain nombre d'item : organisation des pouvoirs publics, décontamination, gestion économique et agricole, accueil et information, zonage.....
- Ces réflexions doivent à présent être intégrées dans la planification existante : PPI et/ou ORSEC.
- Peut être doivent elles aussi être transposées et adaptées à la prise en compte d'autres types d'événements tels les accidents technologiques.....

Les suites (2/3)

- Un exemple concret possible
 - * retour des travaux du CODIRPA vers le groupe local (juin ou septembre 2011)
 - * exercice sur table (novembre 2011) destiné à tester le déroulé de la PSU telle qu'elle a été réfléchie et déclinée localement
 - * si nécessaire modifications des fiches locales et intégration dans le PPI et/ou ORSEC
 - * exercice PPI et SPU sur 2 jours

Les suites (3/3)

une question qui nous est posée au quotidien par nos interlocuteurs

« et Fukushima qu'en faisons nous? »

Merci pour votre attention